

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Solfège
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale chant - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction de chœur - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction d'orchestre - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - enseignement de la théorie - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction de chœur spécialisée - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction d'orchestre spécialisée - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition de musique mixte - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Enseignement - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Ethnothéories - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Recherche
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 A3 A4 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	120
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Atelier (jusqu'à 18 pers.)

Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
A1 et A2 : • Développer des capacités de lecture, de compréhension et d'écoute. • Développer une aisance face aux partitions tant du point de vue de l'écoute que de l'exécution. • Se familiariser avec différents types de reconnaissance auditive (rythmiques, harmoniques, éléments formels, organisation du discours, particularités mélodiques, etc.). • Acquérir une sensibilité aux particularités d'une œuvre, d'un style, d'une époque, etc. dans la perspective de faire des choix interprétatifs. A3 : • Acquérir une compréhension et une aisance dans la lecture d'écritures rythmiques complexes. • Développer les capacités de déchiffrage a capella ou accompagné de mélodies dans des styles variés (modales, tonales, atonales, etc.). • Être capable d'appréhender des langages non-tonaux par des lectures chantées et jouées au piano de pièces à 2 voix des 20e et 21e siècles. • Pratiquer la transposition à vue de mélodies tonales ou non tonales, ou préparées de pièces à 2 voix. • Développer l'oreille par la reconnaissance d'accords tonaux et non-tonaux. • Réaliser des dictées musicales à 1, 2 et 3 voix et des relevés harmoniques de pièces de style classique. A4, en plus de l'approfondissement des notions étudiées durant l'année A3 : • Pratiquer la transposition préparée de pièces à 3 voix (style Renaissance) • Développer l'oreille par la reconnaissance d'accords tonaux et non tonaux jusqu'à 6 sons. • Réaliser des dictées musicales à 1, 2, 3 et 4 voix et des relevés harmoniques de pièces de style classique et romantique.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	
• Lectures rythmiques (mesures simples, composées, temps inégaux) ; • Lectures chantées atonales ; • Lectures chantées tonales ; • Lectures dans les partitions d'orchestre ; • Pratiques vocales et instrumentales de la transposition à vue (au piano ou autre instrument pratiqué par l'étudiant) sur des types de répertoires variés ; • Dictées tonales, non tonales, d'accords et de rythmes.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté	

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production écrite

Production orale

Solfège I :

S1: Examen oral de 12/15'

S2: Examen oral de 12/15' et examen écrit de 90'

Solfège II :

S1: Examen oral de 12/15'

S2: Examen oral de 12/15' et examen écrit de 90'

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

A1 et A2 :

- Examen oral noté à la fin du 1er semestre comptant pour 1/3 de la note finale.
- Examen écrit et oral noté à la fin de l'année comptant pour 2/3 de la note finale.

A3 et A4 :

- Examen oral noté à la fin du 1er semestre comptant pour 1/3 de la note finale.

Examen écrit et oral noté à la fin de l'année comptant pour 2/3 de la note finale.

Contenu de l'examen (si pertinent) :

A1 et A2 :

L'épreuve écrite comporte des dictées tonales, non tonales, d'accords et de rythmes. L'épreuve orale comporte des lectures chantées, des lectures parlées, des lectures rythmiques et des transpositions.

A3 et A4 :

L'épreuve écrite comporte une dictée de rythmes, une reconnaissance d'accords, une dictée harmonique et une dictée polyphonique sur enregistrement. L'épreuve orale comporte une lecture de rythmes préparée durant l'année, une lecture de rythmes déchiffrée, une lecture chantée atonale accompagnée, une lecture chantée de récitatif de style baroque ou classique, une transposition à vue au piano d'une mélodie non tonale, la réalisation d'un enchaînement harmonique de style classique au piano, la lecture chantée et jouée au piano d'une pièce à 2 voix non tonale ou tonale mais transposée.

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

Dans le cadre de la validation du module, l'unité d'enseignement solfège I (et II pour le Bachelor en composition et composition à l'image) est définie comme éliminatoire et ne peut par conséquent pas faire l'objet d'une compensation au sein du module dans lequel elle est inscrite.

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Charlotte PERREY-BAUDE (GE), Fruszine SZUROMI (GE), Louis ABSIL (NE)

11. Validation du descriptif

Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM